

Financement des écoles privées québécoises : agir pour la réussite et le bien-être des élèves pendant et après la pandémie

Mémoire présenté dans le cadre
des crédits budgétaires 2021-2022 | Février 2021

Tous droits réservés.

Il est interdit de reproduire, d'enregistrer ou de diffuser, en tout ou en partie, le présent ouvrage par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur (Cadre).

Dépôt légal
ISBN 978-2-89170-116-7



TABLE DES MATIÈRES

Financement des écoles privées québécoises : agir pour la réussite et le bien-être des élèves pendant et après la pandémie	2
Présentation de la FEEP	2
La Fédération en chiffres	2
Apport de l'école privée au système d'éducation québécois	3

Quatre enjeux prioritaires pour la réussite des élèves et l'avenir des écoles privées québécoises	5
1. Aides financières liées à la pandémie	5
Recommandations	7
2. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise	8
Recommandations	10
3. Des infrastructures scolaires en difficulté	11
Recommandations	13
4. Financement des élèves ayant des défis particuliers	14
Recommandations	15

Sommaire des recommandations	16
-------------------------------------	-----------

Financement des écoles privées québécoises : agir pour la réussite et le bien-être des élèves pendant et après la pandémie

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2021-2022

Qui sommes-nous ?

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe des établissements d'enseignement autonomes voués à la réussite des élèves. Par son leadership, elle contribue au développement de l'éducation et au rayonnement de l'enseignement privé. La FEEP est un OBNL de 30 employés, au service des écoles membres depuis 52 ans. Elle offre des services-conseils, des centaines d'heures de formation par année au personnel des écoles, de multiples occasions d'échanges et de réseautage ainsi que la possibilité d'effectuer des achats groupés.

En 2016, la FEEP créait le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle, le CADRE21, qui offre des services aux écoles francophones du Québec et d'ailleurs. Le CADRE21 participe aussi à la mise en œuvre du Plan d'action numérique par une offre gratuite de formations en ligne pour les enseignants québécois.

En 2018, la FEEP a mis sur pied [adap360](#), un centre de services qui met en relation les spécialistes des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire avec le personnel des écoles privées régulières. Ce service vise à mieux les outiller et à leur offrir aide et soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés aux besoins d'élèves ayant des difficultés importantes et qui sont intégrés dans des écoles régulières.

La Fédération en chiffres

- **+ de 120 000** élèves répartis dans **193** établissements membres
 - **138** écoles secondaires
 - **110** écoles préscolaires et primaires
 - **12** écoles en adaptation scolaire (accueillant plus de **3 700** élèves) qui travaillent en partenariat avec les commissions scolaires
 - **18** résidences scolaires
- Plus de **7 000** jeunes reçoivent de l'aide financière de la fondation de leur école privée
- **18 %** des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention
- **42 %** des élèves des écoles privées sont issus de l'immigration (1^{re} ou 2^e génération)

Apport de l'école privée au système d'éducation québécois

- Les écoles privées québécoises offrent aux familles une **variété de programmes et de solutions** répondant à leurs attentes et à leurs enjeux de conciliation travail-famille. Une vaste majorité d'écoles privées se démarquent par leur projet éducatif inclusif et offrent différentes mesures pour soutenir les élèves ayant des défis particuliers. De plus, elles se distinguent par des taux de réussite élevés, dans les délais prévus.
- Au cours des vingt dernières années, et bien qu'elles n'en aient pas l'obligation légale, la plupart des écoles privées ont revu leur projet éducatif et ajouté du **personnel spécialisé pour être en mesure d'accompagner les élèves HDAA**. Aussi, plusieurs écoles secondaires et quelques écoles primaires ont adopté un modèle qui permet à tous les élèves, y compris ceux qui éprouvent des difficultés, de choisir un programme qui correspond à leurs préférences (sports, arts de la scène, plein air, robotique, entrepreneuriat, langues, etc.). Cette formule a l'avantage de favoriser la mixité scolaire et de soutenir la motivation et la réussite de tous les élèves.
- Un sondage réalisé au printemps 2018 auprès de 18 863 parents dont l'enfant fréquente une école privée indique un **taux de satisfaction de 96 %** à l'égard de l'école choisie. Les parents sont tout particulièrement satisfaits de la qualité de l'éducation et de l'encadrement offert à leur enfant. Le taux de satisfaction des parents dont l'enfant a un plan d'intervention (21 % des répondants) est identique à celui des autres parents.
- Les écoles privées membres de la FEEP, agréées aux fins de subventions ou non, sont des **organismes à but non lucratif (OBNL)** gérés par un conseil d'administration qui fonctionnent selon un modèle très similaire à celui des cégeps et des CPE. Certaines sont des coopératives de parents ou de travailleurs.
- Les établissements agréés aux fins de subventions, qui représentent environ deux tiers des écoles membres de la FEEP, tirent de l'État près de 41 % de leur revenu. Les autres revenus proviennent des parents (53 %), des dons (5 %) et des revenus générés (1 %).
Indicateurs de gestion – établissements d'enseignement privés, MEES 2013-2014, page 8.
- Selon une étude de l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis (2015), « [à] l'instar de l'école publique, **l'école privée subventionnée affiche un déficit budgétaire de 3,8 %**, soit près de 400 \$ par élève. »
- Toujours selon cette étude réalisée à partir des données de 2012-2013 fournies par le MÉQ, on observe que, dans l'ensemble, la dépense totale par élève est de 10 742 \$ dans les établissements privés, soit 4 % de moins que dans les organismes publics (11 175 \$). Quant aux dépenses « effectives retenues » par élève, elles sont plus élevées d'environ 260 \$ par élève au privé (8 893 \$) comparativement à celles des écoles publiques (8 636 \$). Ainsi, **les établissements privés consacrent une plus grande proportion de leurs déboursés aux activités courantes liées à leur mission** première plutôt qu'à d'autres postes.

- Selon une autre étude de l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis (2018) qui porte plus spécifiquement sur les bâtiments et installations des écoles privées, on constate que « les établissements d'enseignement privés éprouvent d'**importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures**, à hauteur de 611 \$ en moyenne par élève par année, ou encore de 9 % de leur valeur à neuf. »
- **Les établissements privés non agréés ne reçoivent aucun denier public et ont reçu peu d'aide financière pour surmonter les différents obstacles liés à la pandémie**, ce qui place certaines d'entre elles dans une situation précaire financièrement.
- Les établissements privés **n'ont pas droit à la taxe scolaire ni au soutien du Programme québécois des infrastructures (PQI)**.
- Les établissements privés réguliers ne reçoivent **pas de bonification de la subvention pour les élèves ayant des besoins particuliers**, comme c'est le cas pour les commissions scolaires. Étant donné qu'il n'y a pas de financement attribué aux élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles privées, il est difficile d'avoir un portrait exact de la situation. Selon une enquête réalisée par la FEED auprès de ses membres en 2018, plus de 17 % des élèves qui fréquentent une école membre de la FEED ont un plan d'intervention.
- Selon les données du MÉQ, les élèves issus de l'immigration (nés à l'extérieur du Québec ou de parents nés à l'extérieur du Québec) sont fortement représentés dans les écoles privées québécoises. Ils constituent 42 % des élèves des écoles privées, comparativement à 27 % des élèves des écoles publiques. Notons que **les écoles privées ne reçoivent pas d'aide financière du gouvernement pour la francisation** de ces élèves.
- Selon un sondage réalisé par la FEED auprès de ses membres en 2019, quelque 7 000 élèves reçoivent de l'aide financière de la part de leur école. Cette aide financière est attribuée par les fondations des écoles, en fonction de la situation financière des parents.

Quatre enjeux prioritaires pour la réussite des élèves et l'avenir des écoles privées québécoises

1. Aides financières liées à la pandémie

Dès le mois de mars 2020, les écoles privées ont déployé une série de mesures pour accompagner leurs élèves à distance, veiller à leur réussite scolaire et prendre soin de leur bien-être.

La culture de développement professionnel propre aux écoles membres de la Fédération a joué un rôle clé dans cette agilité des écoles privées et leur capacité à s'ajuster rapidement à la situation. Rappelons qu'il n'y a pas plus d'argent dépensé pour un élève qui fréquente une école privée subventionnée que pour un élève qui fréquente l'école publique.¹ Toutefois, l'autonomie des écoles privées, l'innovation pédagogique et la force du réseau leur ont permis de déployer rapidement des solutions pour poursuivre l'année scolaire à partir de la maison.

Mentionnons à ce sujet l'apport inestimable du RÉCIT de l'enseignement privé qui, dès le début du mois de mars, avait anticipé la crise et commencé à se mettre en mode solution. À partir de la semaine du 16 mars, les quatre conseillers du RÉCIT ont offert des webinaires pour discuter des solutions pratiques à déployer pour bien accompagner les élèves à distance. Ces webinaires ont été enregistrés et rendus accessibles à l'ensemble du personnel en éducation du Québec. De plus, les quatre conseillers ont travaillé d'arrache-pied pour fournir un accompagnement personnalisé aux écoles privées qui étaient moins avancées dans le virage technologique et à celles qui avaient des enjeux spécifiques, notamment celles qui comptent un nombre important d'élèves ayant des besoins particuliers ou n'ayant pas accès à l'internet haute vitesse à la maison.

Les quatre conseillers pédagogiques du RÉCIT affectés aux quelque 200 écoles et 120 000 élèves du réseau privé ont trimé dur et, avec toute la bonne volonté du monde, n'ont pu être disponibles partout. Des « angles morts » ont été identifiés pour certaines disciplines et niveaux scolaires. En ce sens, dans notre volonté d'accompagner un maximum de milieux scolaires, une évaluation concernant le ratio des conseillers du RÉCIT au public et au privé doit être effectuée.

Conséquences financières de la pandémie pour les écoles privées

Les conséquences financières varient d'une école à l'autre, mais les principales sont les suivantes :

- Dépenses additionnelles liées à l'application des mesures sanitaires à l'école (achat de matériel, frais de recyclage, embauche de personnel additionnel pour surveiller les élèves en bulles-classes à l'extérieur des heures de classe, etc.) ;
- Dépenses liées à l'enseignement à distance et à l'enseignement hybride (ressources humaines, matérielles et technologiques) ;
- Pertes de revenus importantes (cafétéria, services de garde, activités parascolaires, activités liées à certains programmes particuliers comme les sports-études, voyages scolaires, location des installations, activités des fondations, etc.) ;

¹https://www.feep.qc.ca/wp-content/uploads/2018/02/AppEco_Analyse-contribution-economique_eco-priv-qc.pdf.

- Frais liés au transport scolaire, alors que les écoles ont d'abord reçu la consigne du MÉQ de payer intégralement les montants prévus aux contrats avec les transporteurs scolaires. Les écoles ne peuvent facturer les services non rendus aux parents ; elles se retrouvent donc à prendre à leur charge les coûts liés à la fermeture des écoles au printemps 2020 et ceux liés au fait que les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire sont à l'école un jour sur deux en 2020-2021. De plus, les consignes sanitaires exigent qu'il y ait moins d'élèves par autobus, ce qui fait grimper la facture. Mentionnons aussi que certaines écoles ont reçu de la part des transporteurs des coûts additionnels liés à l'application des mesures sanitaires dans les autobus (gel, lingettes, etc.). Dans le cas de certaines écoles situées à l'extérieur des grands centres, les coûts additionnels liés au transport scolaire représentent une facture de 800 000 \$ pour la présente année scolaire.

Le MÉQ a spécifié que les écoles subventionnées seraient compensées pour les dépenses additionnelles encourues dans le cadre de la pandémie. Toutefois, on ne connaît pas clairement quelles seront les dépenses admissibles et dans quelle proportion ces dépenses seront compensées.

Cas particulier des écoles non subventionnées

Les écoles privées non subventionnées permettent au gouvernement de réaliser des économies substantielles puisque les parents paient tous les frais liés à la scolarisation de leur enfant, y compris le total des frais de scolarité.

Ces écoles n'ont bénéficié d'aucune aide financière du MÉQ depuis le début de la pandémie. Elles n'ont pas pu non plus accéder aux mesures d'aide financières prévues par le gouvernement du Québec pour les autres organisations, comme elles relèvent du MÉQ, et non du MEIE. Cette situation pose un problème préoccupant.

Malgré le soutien de la Fédération, et tout particulièrement du RÉCIT de l'enseignement privé, quelques écoles n'ont pas réussi à mettre en place rapidement les mesures nécessaires pour accompagner leurs élèves à distance au printemps 2020 et ont remboursé une partie des frais de scolarité aux parents. Il s'agit de cas isolés, mais dans l'éventualité d'une autre pandémie ou d'un autre événement majeur qui force la fermeture des écoles pendant une longue période, il serait pertinent de prévoir des fonds d'aide ponctuels en 2021-22 pour que ces écoles puissent se doter des moyens nécessaires pour assurer une continuité des services éducatifs, notamment pour l'achat du matériel informatique. De plus, à l'instar des autres écoles québécoises, ces écoles doivent veiller au bien-être et à la réussite de leurs élèves. On le sait, la pandémie a des répercussions sur la santé mentale de certains élèves et a pour effet que l'écart se creuse pour plusieurs élèves ayant des besoins particuliers. Il serait important que ces écoles reçoivent leur juste par des fonds fédéraux transférés aux provinces pour le soutien des élèves. Rappelons que ce fonds fédéral a été calculé en fonction du nombre d'élèves de 4 à 17 ans par province. On s'explique mal que les écoles privées subventionnées ne reçoivent que la moitié de ce qui est versé pour un élève au public et que rien du tout n'ait été transféré aux écoles privées non subventionnées.

Recommandations

- Augmenter la subvention au RÉCIT de l'enseignement privé afin de permettre l'embauche de conseillers additionnels pour accompagner les écoles dans le virage numérique, dans le cadre du développement professionnel des enseignants, et dans la consolidation des changements de pratiques (techno)pédagogiques.
- Dans la mesure du possible, statuer rapidement sur les compensations qui seront versées aux écoles privées afin de couvrir les frais additionnels liés à la pandémie, afin d'éviter l'incertitude quant à la situation financière des écoles.
- Compenser les dépenses importantes encourues par les écoles privées pour payer les transporteurs scolaires.
- Verser à toutes les écoles le même montant par élève des fonds fédéraux transférés au Québec pour l'éducation. Cela permettrait notamment aux écoles non subventionnées de s'équiper adéquatement advenant une autre crise et de bonifier les ressources d'aide aux élèves ayant des besoins particuliers ou aux prises avec des problèmes de santé mentale à la suite de la pandémie.
- Dans les meilleurs délais, donner accès à l'internet haute vitesse dans toutes les régions et foyers du Québec.

2. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise

L'école privée québécoise affiche d'excellents taux de diplomation, comme l'indique le tableau 1. De plus, les élèves qui fréquentent une école privée sont significativement plus nombreux à poursuivre des études universitaires. Ces données sont d'autant plus intéressantes que la très vaste majorité des écoles privées ne sélectionnent pas les élèves en fonction de leurs résultats scolaires. Selon un sondage réalisé par la Fédération des établissements d'enseignement privés auprès de ses membres en 2018, 18 % des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention.

Tableau 1 Taux de diplomation et qualification pour la cohorte de nouveaux inscrits au 30 septembre 2011

Cohorte de 2011	Après 5 ans JUSQU'EN 2015-2016	Après 7 ans JUSQU'EN 2017-2018
Ensemble du Québec	70,8 %	81,8 %
Réseau public	65,7 %	78,6 %
Réseau privé	88,3 %	92,9 %

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, *Taux de diplomation par cohorte au secondaire – Édition 2019.*

Depuis 2006, le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées, et ce, malgré plusieurs recommandations favorables de la Commission consultative de l'enseignement privé². Près de 15 ans plus tard, dans un contexte de boum démographique, de manque d'infrastructures scolaires et de mise en place de la maternelle 4 ans, le refus d'octroyer des agréments n'est pas logique. Rappelons que c'est l'élève, et non l'école, qui est subventionné et que chaque élève scolarisé dans une école privée représente pour le gouvernement une économie annuelle de l'ordre de 5 000 \$.

Dans certaines régions qui connaissent une forte croissance démographique, par exemple la couronne nord de Montréal, un nombre croissant de parents qui souhaitent choisir l'enseignement privé, ne peut le faire, faute de places disponibles. Ainsi, le gouvernement se prive d'économies substantielles, puisque ces élèves se retrouvent dans les écoles publiques.

Les écoles privées offrent aux parents un choix dans la recherche de l'école qui correspond le mieux aux besoins de leur enfant. Certains enfants ne sont pas à l'aise dans une grande école, certains ont un rythme d'apprentissage plus lent ou plus rapide, certains ont besoin de plus d'encadrement et d'autres encore ont besoin de bouger plusieurs heures par jour pour réussir. Chaque enfant est unique et ce qui convient à l'un ne convient pas nécessairement à l'autre. C'est dans ce contexte **que l'on observe, en Occident et notamment au Canada, à l'exception du Québec,** une hausse de la fréquentation des écoles privées. Bien

² La Commission consultative de l'enseignement privé est un organisme autonome mandaté par le gouvernement pour conseiller le ministre sur différents enjeux, la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation de permis ou d'agrément.

que le nombre d'élèves fréquentant l'école privée québécoise demeure constant, leur pourcentage relatif diminue de façon significative, faute de nouvelles places pour répondre à la croissance du nombre total d'élèves au cours des dernières années.

Pour les raisons suivantes, nous croyons qu'il est impératif de rétablir l'octroi d'agrément aux fins de subventions.

- **Le gel des agréments fait en sorte que certaines écoles ont deux catégories d'élèves, certains qui sont subventionnés et d'autres non.** En effet, certaines écoles qui ont l'agrément pour le primaire ne l'ont pas pour le préscolaire, certaines l'ont pour le préscolaire-primaire, mais pas pour le secondaire, et pour d'autres c'est l'inverse. Cette incohérence empêche la continuité de service pour les enfants de familles qui ne peuvent assumer les frais pour les années scolaires où l'élève n'est pas subventionné.
- Les écoles privées désirent ardemment **offrir les services de la maternelle 4 ans**, mais s'il n'y a pas de cohérence entre l'agrément des deux années du cycle du préscolaire, cela devient un casse-tête pour les parents et la continuité de services est compromise. Dans ce contexte, il sera difficile pour le réseau privé de contribuer à l'essor de la maternelle 4 ans.
- Certaines écoles connaissent une hausse fulgurante des demandes d'admission, notamment sur l'île de Montréal et dans la couronne nord de Montréal. N'ayant que très peu de ressources pour gérer ces demandes, les écoles pourraient être tentées de choisir les élèves en fonction de leurs résultats scolaires, ce qui aurait pour effet d'en réduire l'accès à certains élèves qui sont justement ceux qui bénéficieraient le plus de l'encadrement propre à l'école privée. **Le manque de places dans des écoles privées subventionnées risque de nuire davantage à ceux pour qui la fréquentation d'une telle école pourrait faire la plus grande différence dans l'accès aux études supérieures.** Dans le contexte de la pandémie, l'accompagnement offert par les écoles privées a entraîné une hausse significative des demandes d'admission dans plusieurs écoles qui ont dû refuser un nombre record d'élèves, faute de places disponibles.
- **Les familles qui s'établissent dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile.** Certains jeunes doivent effectuer de longs trajets pour fréquenter l'école de leur choix ou avoir accès aux services dont ils ont besoin.
- Il y a actuellement un manque criant de solutions pour **amener à la réussite tous les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement particulier.** Des agréments devraient être octroyés à de nouvelles écoles proposant des programmes spécifiques pour soutenir ces élèves, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre, et non seulement aux familles plus aisées.
- **Chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie de plus de 50 % pour l'État et les contribuables,** puisque les parents défraient une partie des services éducatifs et la quasi-totalité des autres frais. De plus, les élèves des écoles privées obtiennent leur diplôme dans les délais prévus, et ce, même si les

écoles privées accueillent un nombre croissant d'élèves HDAA³ et 42 % d'élèves issus de l'immigration (1^{re} ou 2^e génération). Depuis 2015, la proportion du nombre d'élèves fréquentant une école privée a baissé de plus de 1 %, bien que le nombre en nombre absolu demeure stable. Cela représente des coûts importants pour le gouvernement et les contribuables. Précisons qu'actuellement, plus de 7 000 jeunes reçoivent une aide financière de la fondation de leur école pour fréquenter l'école privée. Les écoles qui ont des fondations sont généralement des écoles secondaires fondées il y a plus de 50 ans.

- Chaque école privée contribue à réduire la dette du gouvernement, puisque **la construction ou l'acquisition ainsi que l'entretien des bâtiments sont assurés par un organisme sans but lucratif qui chapeaute l'école, comme c'est le cas pour les cégeps, les universités à charte et les CPE.**⁴

Recommandations

- **Uniformisation et cohérence** : donner l'agrément aux fins de subvention à tous les élèves d'une école déjà subventionnée pour un ordre d'enseignement ; ceci pourrait se faire en priorisant les élèves du cycle préscolaire.
- Accorder **l'agrément aux nouvelles écoles situées dans les régions qui connaissent une forte hausse démographique** et où il n'y a pas suffisamment de places dans les écoles publiques pour répondre à la demande.
- Donner **l'agrément aux nouvelles écoles qui proposent des programmes pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers ou complémentaires** à l'offre du secteur public.
- Réfléchir à des solutions pour **rendre l'école privée plus accessible** aux élèves de familles moins favorisées.

³ Selon un sondage réalisé par la FEEP auprès de ses membres en 2018, plus de 18 % des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

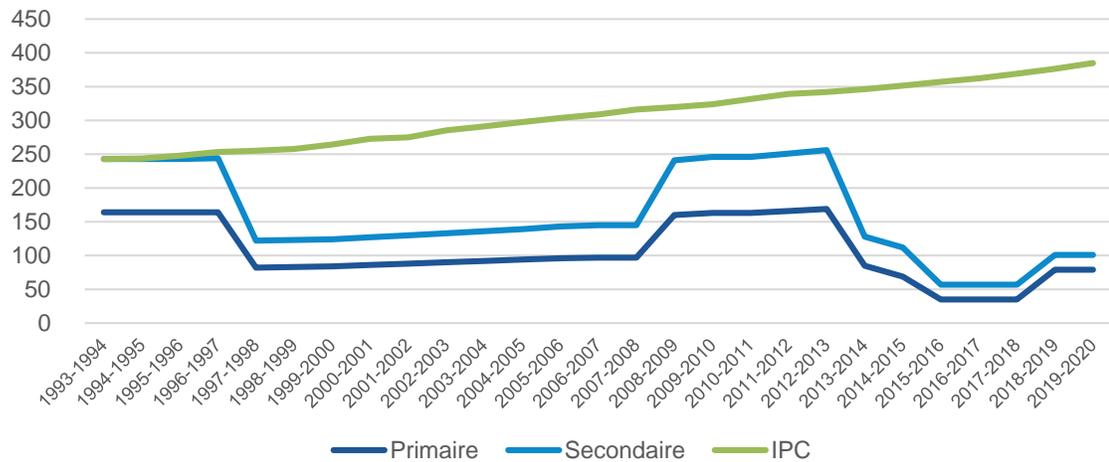
⁴ Soulignons ici l'ironie de la situation : le réseau des CPE, qui fonctionne selon un modèle identique à celui des écoles privées subventionnées, est perçu comme étant le réseau public de garderies.

3. Des infrastructures scolaires en difficulté

Plusieurs écoles privées occupent des bâtiments patrimoniaux. D'autres, plus modernes, se démarquent par la qualité de leur architecture et de leurs installations. Ces bâtiments et installations bénéficient à l'ensemble de la communauté en dehors des heures de classe en mettant à la disposition de la population leur aréna, leur gymnase, leur salle de spectacle, leur piscine, leur terrain de soccer, etc.

L'allocation pour la valeur locative connaît de véritables montagnes russes depuis plus de 25 ans.

Graphique 1
Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2019 (dollar par élève)



Concrètement, d'un montant de près de 250 \$ par élève en 1993, les écoles secondaires ont reçu 101 \$ par élève en 2020. Pour une école qui compte 1 000 élèves, c'est une perte cumulative de 1 179 000 \$ qui a été subie seulement entre les années 2012-2013 et 2019-2020 et ceci sans tenir compte de l'inflation !

Soulignons également qu'en 2008-2009, la valeur locative avait retrouvé sa valeur de 1993-1994 dans le cadre du programme des infrastructures, résultat de l'application de la norme octroyant au privé 60 % des sommes investies en immobilisation dans le réseau des commissions scolaires. L'État a donc déjà soutenu les établissements d'enseignement privés dans le contexte d'un investissement important au secteur public.

Afin d'avoir un portrait précis de la situation des bâtiments, la Fédération a commandé en 2018 une étude à la firme AppEco. Une enquête a été conduite selon la même méthode d'évaluation que celle utilisée pour les actifs du Conseil du Trésor. Voici les principales conclusions, qui datent maintenant de 2018 :

- Les établissements d'enseignement privés éprouvent d'importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures, à hauteur de 611 \$ en moyenne par élève par année pour les cinq prochaines années, soit 9,0 % de leur valeur à neuf.

- Les besoins du privé se comparent à ceux des écoles publiques. Les déboursés en infrastructures pour les commissions scolaires sont de l'ordre de 2 000 \$ par année, par élève. Si le privé recevait 60 % de cette somme (1 200 \$), soit la proportion du financement public pour les services éducatifs d'un élève au privé, cela comblerait les besoins en infrastructures.
- Dans certains cas, les investissements à faire dépassent 10 millions \$, une somme colossale pour des OBNL. Notons au passage que les communautés religieuses ne sont maintenant plus présentes pour soutenir financièrement les établissements d'enseignement privés.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est essentiel pour assurer des conditions propices au bien-être, au développement et à la réussite des élèves :

- Installations adaptées au virage numérique (enjeux liés à l'électricité et à l'installation de bande passante).
- Problèmes liés au chauffage et à la climatisation qui affectent le confort des élèves et du personnel. Ces problèmes ont davantage été mis en lumière dans le contexte de la pandémie.
- Présence d'amiante dans certains bâtiments construits au 20^e siècle qui augmente le coût des rénovations.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est aussi essentiel pour l'ensemble de la communauté :

- Préservation du patrimoine bâti.
- Accès à des installations de qualité pour des activités communautaires, culturelles et de loisir, dans le cadre de partenariats avec des organismes municipaux et des organismes socioculturels de la région.

Recommandations

- À cause du retard d'entretien occasionné par les coupes des gouvernements précédents, les besoins s'élèvent maintenant à 611 \$ par élève par année pour au moins 5 ans (établi en 2018). Il faut donc impérativement **rehausser significativement la valeur locative**.
- Dans **bonification de l'allocation de la valeur locative**, tenir compte que les écoles privées n'ont pas accès au Programme québécois des infrastructures 2016-2026, au même titre que les cégeps, les universités à charte et les CPE. Tout comme ces autres établissements d'enseignement, les écoles privées subventionnées sont des organismes à but non lucratif qui offrent un service public et représentent des infrastructures importantes, au service des communautés.
- **Prévoir des subventions spécifiques pour que les bâtiments scolaires qui n'ont pas de système de ventilation mécanique puissent être dotés de système de ventilation adéquat.**

4. Financement des élèves ayant des défis particuliers

Les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018 :

- **14,1 %** des élèves qui fréquentent une école privée primaire ont un plan d'intervention.
- **18,3 %** des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

Le taux varie d'une école à l'autre, mais toutes les écoles en accueillent et certaines écoles dites régulières en accueillent même jusqu'à 80 %. Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de leur capacité à mener à la réussite des élèves au profil varié, y compris des élèves ayant des besoins particuliers. Toutefois, l'apport des écoles privées à la réussite de ces élèves est peu reconnu et le financement n'est pas ajusté en conséquence. Afin d'accompagner ces élèves, une enquête de la FEEP révèle que plusieurs écoles privées comptent sur du personnel spécialisé au sein de leur personnel :

- Éducateur/éducatrice spécialisé-e
- Orthopédagogue
- Infirmier/infirmière scolaire (au secondaire)
- Enseignant/enseignante-ressource
- Psychoéducateur/psychoéducatrice

Ces ressources sont toutefois insuffisantes et, dans certains cas, le personnel de l'école n'a pas l'expertise nécessaire pour soutenir un élève aux prises avec une problématique particulière. C'est pourquoi la Fédération des établissements d'enseignement privés a mis sur pied [adap360](#). Cette coopérative de services a pour mission de contribuer à la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers, en valorisant l'expertise du personnel des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. Ce projet est soutenu par le ministère de l'Éducation qui y octroie une aide financière depuis 2018-2019. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative du Québec, qui vise à ce que le réseau des établissements privés renforce sa contribution en matière d'intégration des élèves handicapés ou encore en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Bien que les pressions sociales soient fortes pour que les écoles privées accueillent davantage d'élèves ayant des besoins particuliers, peu d'allocations supplémentaires leur sont accordées pour ces élèves. Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées ne peuvent demander une bonification de la subvention pour un élève ayant des besoins importants d'accompagnement pour pallier ses difficultés. Les écoles privées ont accueilli avec intérêt la mesure 30120 qui soutient les projets dédiés aux élèves à besoins particuliers dans les écoles privées régulières depuis 2016. Malheureusement, les budgets ne permettent pas de répondre à tous les besoins. Par ailleurs, plusieurs directions d'écoles privées nous ont mentionné que le calendrier pour l'accès à ces demandes pose problème pour la planification des ressources humaines, car les réponses aux demandes de financement dans le cadre de ces mesures arrivent tardivement, ce qui laisse peu de temps pour la recherche et l'embauche du personnel.

Dans le contexte de la pandémie, le nombre d'élèves en difficulté ne semble pas avoir augmenté. Toutefois, on sent que les écarts se creusent entre ces élèves et les autres et les besoins s'avèrent plus importants que jamais.

Recommandations

- **Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public** pour les élèves HDAA dans les écoles privées régulières.
- À défaut de répondre à cette recommandation, **bonifier de manière importante la mesure 30120**, selon les besoins réels exprimés par les écoles. Cette bonification s'avère essentielle en 2021-2022 alors que les écarts se sont creusés entre les élèves ayant des besoins particuliers et les autres élèves et que des ressources additionnelles seront nécessaires à court et moyen termes pour amener tous ces élèves à la diplomation dans les temps prévus.
- **Financer à priori** les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à faire une demande chaque année, et **veiller à ce que les montants attribués à chaque école soient connus au printemps**, et non à l'été, pour permettre aux écoles de bien planifier les ressources humaines selon les montants obtenus.

Sommaire des recommandations

1. Aides financières liées à la pandémie

- Augmenter la subvention au RÉCIT de l'enseignement privé afin de permettre l'embauche de conseillers additionnels pour accompagner les écoles dans le virage numérique, dans le cadre du développement professionnel des enseignants, et dans la consolidation des changements de pratiques (techno)pédagogiques.
- Dans la mesure du possible, statuer rapidement sur les compensations qui seront versées aux écoles privées afin de couvrir les frais additionnels liés à la pandémie, afin d'éviter l'incertitude quant à la situation financière des écoles.
- Compenser les dépenses importantes encourues par les écoles privées pour payer les transporteurs scolaires.
- Verser à toutes les écoles le même montant par élève des fonds fédéraux transférés au Québec pour l'éducation. Cela permettrait notamment aux écoles non subventionnées de s'équiper adéquatement advenant une autre crise et de bonifier les ressources d'aide aux élèves ayant des besoins particuliers ou aux prises avec des problèmes de santé mentale à la suite de la pandémie.
- Dans les meilleurs délais, donner accès à l'internet haute vitesse dans toutes les régions et foyers du Québec.

2. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise

- **Uniformisation et cohérence** : donner l'agrément aux fins de subvention à tous les élèves d'une école déjà subventionnée pour un ordre d'enseignement ; ceci pourrait se faire en priorisant les élèves du cycle préscolaire.
- Accorder l'**agrément aux nouvelles écoles situées dans les régions qui connaissent une forte hausse démographique** et où il n'y a pas suffisamment de places dans les écoles publiques pour répondre à la demande.
- Donner l'**agrément aux nouvelles écoles qui proposent des programmes pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers ou complémentaires** à l'offre du secteur public.
- Réfléchir à des solutions pour **rendre l'école privée plus accessible** aux élèves de familles moins favorisées.

3. Des infrastructures scolaires en difficulté

- À cause du retard d'entretien occasionné par les coupes des gouvernements précédents, les besoins s'élèvent maintenant à 611 \$ par élève par année pour au moins 5 ans (établi en 2018). Il faut donc impérativement **rehausser significativement la valeur locative**.
- Dans **bonification de l'allocation de la valeur locative**, tenir compte que les écoles privées n'ont pas accès au Programme québécois des infrastructures 2016-2026, au

même titre que les cégeps, les universités à charte et les CPE. Tout comme ces autres établissements d'enseignement, les écoles privées subventionnées sont des organismes à but non lucratif qui offrent un service public et représentent des infrastructures importantes, au service des communautés.

- **Prévoir des subventions spécifiques pour que les bâtiments scolaires qui n'ont pas de système de ventilation mécanique puissent être dotés de système de ventilation adéquat.**

4. Financement des élèves ayant des défis particuliers

- **Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public** pour les élèves HDAA dans les écoles privées régulières.
- À défaut de répondre à cette recommandation, **bonifier de manière importante la mesure 30120**, selon les besoins réels exprimés par les écoles. Cette bonification s'avère essentielle en 2021-2022 alors que les écarts se sont creusés entre les élèves ayant des besoins particuliers et les autres élèves et que des ressources additionnelles seront nécessaires à court et moyen termes pour amener tous ces élèves à la diplomation dans les temps prévus.
- **Financer à priori** les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à faire une demande chaque année, et **veiller à ce que les montants attribués à chaque école soient connus au printemps**, et non à l'été, pour permettre aux écoles de bien planifier les ressources humaines selon les montants obtenus.